

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-097-DEEJ

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés : 33

Pour : 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
le 10 juillet 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 13/07/2020*

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

La période récente nécessite de mettre à jour la grille tarifaire des services de la ville votée en 2018. Deux points particuliers sont identifiés :

- la mise en cohérence de la tarification des piques niques
- la mise à jour de la tarification de l'accueil périscolaire en lien avec les décisions concertées prises dans le cadre du Projet Éducatif Territorial

1/ Mise en cohérence de la tarification des piques niques

Depuis 2018, la grille tarifaire intègre dans le tarif de la restauration scolaire la notion de pique nique, facturé à moitié prix. Durant la crise sanitaire, alors que les enfants ont du prendre leurs repas en classe sous la forme d'un pique nique du 14 mai (date de la reprise) au



19 juin (juste avant la remise en place des repas en liaison chaude), la grille tarifaire des piques niques a été appliquée.

C'est à cette occasion qu'il a été constaté que la grille tarifaire des PAI (projet alimentaire individualisé) n'était pas en cohérence avec celle des piques niques, les familles concernées étant facturés plus cher.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI	Repas froids
Restauration scolaire	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €	0,50 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €	1,00 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €	1,40 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €	1,55 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €	1,80 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €	2,05 €

Il est rappelé que ce tarif spécifique concerne des familles dont les enfants sont médicalement reconnus dans ce cadre d'un protocole PAI comme multi-allergiques et devant apporter leur pique nique pour le repas. La tarification mise en place correspond à la part du tarif consacré à l'animation du repas.

Il est donc proposé d'unifier les tarifs en portant les tarifs du pique nique au même niveau que les PAI, les autres tarifs n'étant pas modifiés.

2/ Mise à jour de la tarification de l'accueil périscolaire en lien avec les décisions concertées prises dans le cadre du Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial de Tarnos (PEdT) en cours sur la période 2017-2020 a pour vocation d'organiser le partenariat des acteurs éducatifs pour mettre en cohérence l'ensemble des projets développés en direction des jeunes de 0 à 25 ans.

Alors que le terme de la période était annoncé, une concertation entre les partenaires éducatifs s'est engagée qui a abouti à la validation des nouveaux rythmes scolaires, ceux-ci se poursuivant notamment sur une semaine scolaire à 4,5 jours. Quelques adaptations pratiques ont toutefois été apportées au nombre desquelles la suppression de la demi-heure d'accueil de 16h à 16h30 dans le cadre de l'accueil périscolaire, à la demande de l'association pour le centre de loisirs, en concertation et avec l'accord avec les délégués de parents d'élèves.

Pour rappel, il s'agit de faciliter l'organisation pratique de l'accueil rendu difficile par un double pointage lié à deux temps différents, dans un temps particulier de sortie d'école où les enfants étaient plutôt en mode « récréation libre » mus par le besoin de bouger.

De ce fait, cette demi-heure sera donc facturée dans le cadre de l'accueil périscolaire. Dès lors, il convient de supprimer l'adhésion annuelle de 5 € qui en permettait l'accès gratuit.



Malheureusement, en raison de la période complexe que nous venons de vivre, il n'a pas été possible de les rassembler pour affiner les grands objectifs éducatifs. Une demande de prolongation du Pedit sur un an est en cours.

Cette nouvelle grille résultait de la nécessaire adaptation des tarifs à la suite du rattachement de la commune à la CAF des LANDES et du fonctionnement des aides aux temps libres attribuées aux familles, différent de celui de la CAF du Pays Basque et du Seignanx.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le règlement intérieur de la CAF,

Considérant qu'il convient de corriger la grille tarifaire municipale résultant de la délibération 2018-05-067-DEEJ du 29 Mai 2018,

DÉLIBÈRE

FIXE le nouveau tarif des piques niques au même niveau que celui des repas PAI

FIXE les nouvelles modalités tarifaires de l'accueil périscolaire qu'il suit à compter du 1^{er} septembre 2020.

→ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Facturation à partir de 16h00

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire à partir de 16h00	0 < QF < 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

FIXE les différents tarifs ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2020

x RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1^{er} janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.



Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation, délai ramené à 4 jours pour la restauration du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires).

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI et repas froids
Restauration scolaire	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €

x ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

L'**accompagnement à la scolarité** est un service destiné aux enfants fréquentant les classes de CP au CM2.

Ce dispositif est un ensemble d'actions visant à offrir au côté des écoles, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école.

Les séances se font en deux temps (aide aux devoirs / méthodologie et projet culturel) et les parents sont tenus d'être présents à chaque séance pour environ ¼ d'heure.

Activité	Tarif
Accompagnement à la scolarité	0,50 € la séance

x ACCUEIL DE LOISIRS

L'**accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans** fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

L'**accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans)** est animé par les services jeunesse et sport de la commune.

→ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
	0 < QF < 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €



Accueil périscolaire	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

→ **CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS**

Activité	Quotient Familial (CAF)	Mercredi (+ repas)	1/2 journée sans repas	Journée
Régime général CAF Tarnosien	0 < QF < 620	5,50 €	4,00 €	7,00 €
	620,01 < QF < 905	6,30 €	4,20 €	7,20 €
	905,01 < QF < 1200	7,00 €	4,75 €	8,00 €
	1200,01 < QF < 1500	7,55 €	5,20 €	8,55 €
	1500,01 < QF < 1800	9,20 €	6,35 €	10,20 €
	1800,01 < QF < 2300	14,80 €	11,10 €	15,80 €
	QF > 2300	16,10 €	13,00 €	17,50 €
Régime général CAF Non Tarnosien	0 < QF < 620	6,50 €	4,50 €	8,50 €
	620,01 < QF < 905	6,70 €	4,70 €	8,60 €
	905,01 < QF < 1200	7,25 €	5,25 €	8,80 €
	1200,01 < QF < 1500	8,05 €	5,75 €	10,50 €
	1500,01 < QF < 1800	10,10 €	6,85 €	13,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,30 €	11,60 €	16,60 €
	QF > 2300	16,60 €	14,00 €	19,60 €
Hors régime général CAF	0 < QF < 620	9,50 €	7,50 €	10,80 €
	620,01 < QF < 905	10,35 €	8,35 €	13,30 €
	905,01 < QF < 1200	10,35 €	8,35 €	14,10 €
	1200,01 < QF < 1500	11,00 €	9,10 €	17,00 €
	1500,01 < QF < 1800	11,55 €	9,30 €	17,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,70 €	13,00 €	21,20 €
	QF > 2300	17,60 €	15,00 €	22,60 €

**ATL déductible du tarif (QF < 723)*

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.



→ ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x ANIMATIONS SPORTIVES

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année. La tarification des activités se fait selon le quotient familial.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Senior (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
SORTIES SPORTIVES	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €
ALSH Sport vacances	QF < 449	12,00 €
	De 449,01 à 723	12,00 €
	Allocataire sans ATL > 723	12,50 €
	Tarnosien non allocataire caf, QF < 723	13,00 €
	Tarnosien non allocataire caf, QF > 723	13,50 €
	Non tarnosien QF < 723	16,00 €
	Non tarnosien QF > 723	20€
		+ 25,00 € supplément surf



Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x SÉJOURS

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs			
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Séjours d'été en France <u>Tarnosiens</u>	0 < QF < 620*	70,00 €	56,00 €	42,00 €	28,00 €
	620,01 < QF < 905	71,00 €	57,00 €	42,00 €	28,00 €
	905,01 < QF < 1200	75,00 €	60,00 €	45,00 €	30,00 €
	1200,01 < QF < 1500	91,00 €	70,00 €	49,00 €	35,00 €
	1500,01 < QF < 1800	110,50 €	85,00 €	59,50 €	42,50 €
	1800,01 < QF < 2300	130,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
	QF > 2300	150,00 €	115,00 €	85,00 €	60,00 €
Séjours d'été en France <u>non Tarnosiens</u>	0 < QF < 620*	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	620,01 < QF < 905	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	905,01 < QF < 1200	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1200,01 < QF < 1500	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1500,01 < QF < 1800	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1800,01 < QF < 2300	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	QF > 2300	240,00 €	190,00 €	160,00 €	90,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 723

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'été à l'étranger	0 < QF < 620*	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	620,01 < QF < 905	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	905,01 < QF < 1200	150,00 €	110,00 €	240,00 €	200,00 €
	1200,01 < QF < 1500	225,00 €	170,00 €	240,00 €	200,00 €
	1500,01 < QF < 1800	240,00 €	200,00 €	280,00 €	240,00 €
	1800,01 < QF < 2300	250,00 €	210,00 €	280,00 €	240,00 €
	QF > 2300	270,00 €	230,00 €	300,00 €	260,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 723 pour les séjours organisés dans les pays européens



En cas de séjour d'été ou à l'étranger plus long, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Tarifs Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'Hiver	0 < QF < 620*	105,00 €	84,30 €	400,00 €	322,00 €
	620,01 < QF < 905	108,00 €	85,00 €	400,00 €	322,00 €
	905,01 < QF < 1200	180,00 €	116,00 €	460,00 €	370,00 €
	1200,01 < QF < 1500	252,00 €	162,40 €	460,00 €	370,00 €
	1500,01 < QF < 1800	306,00 €	203,00 €	460,00 €	370,00 €
	1800,01 < QF < 2300	360,00 €	232,00 €	460,00 €	370,00 €
	QF > 2300	370,00 €	240,00 €	480,00 €	390,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF pour QF < 723

x AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possible :

- l'aide au départ en vacances : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905,01) ;
- l'aide au séjours pédagogiques : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	905,01 < QF < 1200	20,00 €
	1200,01 < QF < 1500	15,00 €
	1500,01 < QF < 1800	10,00 €
	QF > 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr